

COMMUNE DE FREHEL
PROCES VERBAL DE LE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 25 MAI 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 25 mai, les membres du conseil municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Madame MOISAN Michèle, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 19 mai 2016

Etaient présents : Mmes BLINTZOWSKY Christiane, MEHOUS Josiane, ANDRE Valérie, TADIER Joële, NABUCET –MAIGNAN Mélanie, RIO Isabelle, MM CALLIOT Michel, LAUNAY Jacques, POINSOT Jean-Pierre, GIRARD Jacques, DROGUET Stéphane, PANNETIER Laurent, PINAUD Laurent, CHOLET Didier.

Etaient absents, représentés : BERNARD Claude, BOULIN Claude, MARTIN Caroline.

Madame NABUCET-MAIGNAN Mélanie, candidate, est élue secrétaire de séance.

Lecture faite le, procès –verbal de la réunion du jeudi 28 avril 2016 est adopté à l'exception du texte vu en questions diverses qui concernait l'inscription sur le monument aux morts de Fréhel d'une personne décédée lors de la guerre 14-18.

Il fallait lire :

« Monsieur PINAUD Bernard, correspondant défense en charge du devoir de mémoire, informe les membres du conseil qu'un Fréhélois, Alexis SORGNARD, décédé à 17 ans par fait de guerre maritime en 1917, dont l'acte de décès enregistré à Pléhérel, son dernier domicile, stipule qu'il est reconnu Mort pour la France, ne figure sur aucun monument aux morts. Il demande donc, qu'à ce titre, son nom figure sur le monument aux morts de Fréhel au même titre que l'ensemble des victimes du conflit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accède à cette demande.

Avant de commencer l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée d'accepter que soit retiré le point relatif au transfert de compétence « création et gestion d'un centre de loisirs sans hébergement ». Ce point mériterait d'être approfondi préalablement à la décision du conseil. Le conseil municipal, compte tenu du manque d'information sur la gestion à terme des CLSH existant, accepte de reporter ce dossier à une date ultérieure.

Délibération n° 2016-2- 094 : Maison de santé, validation du choix des entreprises retenues :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie afin de procéder à l'ouverture des plis suite à l'avis publié dans Ouest France du 7 mars 2016. L'ensemble des plis a été confié au Cabinet « Atelier du Port »,

Maitre d'œuvre de l'opération pour une analyse détaillée des offres ; cette analyse a été présentée à la commission le 28 avril 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le procès- verbal d'ouverture des plis en date du 6 avril 2016 ;

Vu l'analyse des offres faite par le Maitre d'œuvre ;

Arrête comme suit la liste des entreprises retenues pour la construction de la maison de santé de Fréhel :

lots	Estimation HT	Entreprises retenues	Montant HT
1 : VRD	80 000,00€	COLAS Saint Malo	65 766,80€
2 : Maçonnerie	7 4 000,00€	SARC Dinan	68 000,00€
3 : Charpente bardage bois	141 000,00€	CMBS Le Guerno (56)	144 161,21€
4 : Couverture ardoises	26 600,00€	LAMANDE SA Hénon	31 760,20€
5 : Etanchéité	21 800,00€	BAUDET Langueux	19 202,36€
6 : Menuiseries extérieures	52 500,00€	PERROQUIN St Potan	51 373,00€
7 : Menuiseries intérieures	48 000,00€	PERROQUIN St Potan	48 396,00€ Option : + 956,00€
8 : Plâtrerie sèche	65 200,00€	DORE HABITAT Hillion	61 309,68€ Option : + 2 707,02€
9 : Plafonds suspendus	12 600,00€	MANIVEL St Samson	10 621,95€
10 : revêtements de sols	35 000,00€	MIRIEL Languenais	34 394,57€
11 : Peinture	17 500,00€	PIERRE Dinan	15 078,96€
12 : Plomberie Sanitaire	32 000,00€	CLIMATECH Lamballe	25 744,24€
13 : Chauffage Ventilation	82 000,00€	EREO Lamballe	61 494,93€

14 : Electricité CR faibles	58 000,00€	LEBOHEC Trémuson	40 187,80€ +option : 1779,03€
Total HT stade AMT	746 200,00€		677 491,70€ + option 5 442,05
Tva : 20%	149 240,00€		135 498,34€ + option 1088,41€
TOTAL	895 440,00€		812 990, 04€ + option 6530,46€

Délibération n° 2016-2-095 : Attribution d'une subvention à l'Association Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude :

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une subvention a été votée pour le Comité Cantonal d'Entraide de Matignon (délibération n° 2016-2-064 du 23 mars 2016). Or le Comité Cantonal est rattaché à l'Association Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude qui gère le service de maintien à domicile en lieu et place du Comité. Il y a donc lieu de modifier l'attributaire de la subvention versée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ANNULE la délibération n° 206-2-064 du 23 mars 2016, relative à l'attribution d'une subvention au Comité Cantonal d'Entraide ;

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 507,83€ (0,305€ X 1665 habitants) à l'Association Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude.

Délibération n° 2016-2-096 : Dénomination des rues dans le lotissement « Domaine de la Grande Abbaye » :

Monsieur CHOLET Didier, adjoint en charge de l'urbanisme, propose que le Conseil Municipal délibère afin de nommer les futures voies d'accès du lotissement « Le Domaine de la Grande Abbaye ». Plusieurs propositions de noms ont été soumises à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de nommer les voies du futur lotissement « Le Domaine de la Grande Abbaye » comme suit :

- Le Gué de l'An
- La Prairie du Pont Neuf
- Le Courtil Antoine
- Les Pièces Monsieur

Délibération n° 2016-2-097 : Modification du nom de la « rue de la Roche Loisel » :

Monsieur CHOLET Didier, adjoint en charge de l'urbanisme, informe les membres de l'assemblée qu'il serait nécessaire de modifier le nom de la rue « de la Roche Loisel ». En effet, il se trouve qu'au niveau de cette rue, il existe un lieu-dit appelé « La Roche Oisel » ; ce qui pose des problèmes pour le service postal principalement. Il propose de rebaptiser cette rue « rue des Courtilons ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE de retenir la « rue des Courtilons » à la place de la « rue de la Roche Oisel ».

Délibération n° 2016-2-098 : Lotissement des Ormes ; Autorisation donnée au Maire à l'effet de signer les documents :

Monsieur CHOLET Didier, adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle aux membres de l'assemblée qu'il a été accepté de confier au cabinet « Atelier du Marais » une mission de maîtrise d'œuvre comportant entre autres le dépôt d'une déclaration préalable pour la zone à urbaniser.

Il convient d'autoriser le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la déclaration préalable réglementaire.

Délibération n° 2016-2-099 : Projet de Périmètre de la communauté d'agglomération ; avis du conseil municipal :

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor concernant le projet de périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion de Dinan communauté et des communautés de communes du pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes de la communauté de communes du Pays de Matignon, 3 communes de la communauté de communes Rance-Frémur et 3 communes de la communauté de communes du pays Duguesclin.

Elle donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 29 avril 2016, qui fixe la liste des communes inscrites dans ce périmètre. _

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le périmètre proposé dans un délai de 75 jours. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du conseil est réputé favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le périmètre proposé par 11 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

Délibération n° 2016-2-100 : Création de deux circuits de découverte en vélos sur la presqu'île du Cap Fréhel :

Madame MEHOUAS Josiane, adjointe en charge du tourisme, informe les membres que l'Office de Tourisme de Fréhel a travaillé avec l'aide des Offices de tourisme de Plurien et de Plévenon sur la création de deux circuits de découverte de la presqu'île du Cap Fréhel, afin d'améliorer l'accueil des cyclotouristes et de promouvoir le territoire de Sables d'Or les Pins au Cap Fréhel. Ces deux circuits seront proposés via une application numérique.

A ce jour, les communes de Plurien et de Plévenon ont validé ces deux circuits. Le conseil municipal de Fréhel est appelé à donner son avis sur la création de ces deux circuits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VALIDE les deux circuits présentés ;

EMET cependant une réserve en ce qui concerne le tracé indiqué entre « La Ville Gratiem et Saint Mirel ». Il aurait souhaité que le circuit évite ce tronçon jugé dangereux et qu'il emprunte la voie longeant le golf à partir du lieu-dit « Le Rocher », moins fréquentée par les automobilistes.

Délibération n° 2016-2-101 : Prolifération des algues sur le littoral :

Monsieur CHOLET Didier, adjoint en charge du dossier expose les faits :

La prolifération des algues sur le littoral est un phénomène relativement ancien et a longtemps été perçu comme une simple gêne olfactive et visuelle. Cependant, à la lumière des événements intervenus en 2010 en baie de Saint-Brieuc, appuyant les conclusions d'études antérieures, le risque sanitaire inhérent à la décomposition massive d'algues vertes (Ulves) sur les plages et estrans est aujourd'hui considéré comme réel.

Les communes littorales, de par leur pouvoir de police en la matière sont responsables de la sécurité publique et doivent intervenir pour sécuriser les zones à risques et entretenir le cas échéant leurs plages par l'évacuation des algues vertes potentiellement dangereuses lors de forts échouages.

Absents depuis 2009 sur la baie de la Fresnaye, des phénomènes d'échouages d'algues vertes sont réapparus durant le printemps/été 2015. Bien que peu volumineux sur l'estran, ces échouages ont généré des zones de putréfaction en fond de baie de la Fresnaye, pouvant représenter un risque sanitaires pour les administrés.

En date du 15 avril 2016, la commission « Environnement » de la Communauté de Communes du Pays de Matignon, porteuse du plan de lutte contre les algues vertes, a donné son accord de principe pour apporter son soutien en coordonnant les opérations de ramassage, de transport et de traitement des algues vertes échouées, en cas de risque sanitaire avéré.

Considérant que les accumulations et décomposition des algues échouées sur les plages de notre littoral ne conduisent pas toutes à des risques sanitaires liés au dégagement de H₂S, ceux-ci étant liés aux espèces en présence, aux caractéristiques des dépôts (superficie, épaisseur, mobilisation) ;

Considérant que le niveau de risques et les moyens pour y pallier sont fonction du lieu de l'échouage (plages, estran, côtes rocheuses) et de sa fréquentation ;

Une convention ayant pour objectif de fixer le cadre d'intervention de la communauté de communes et des communes a été élaborée et présentée aux élus référents, en réunion le 19 mai 2016.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

ACCEPTE le protocole de gestion du risque sanitaire algues vertes de la baie de Fresnaye ;
ACCEPTE de travailler en partenariat avec la communauté de Communes du Pays de Matignon pour la mise en place de la convention ;

AUTORISE le Maire à signer la convention « CCPM/Communes littorales » pour le ramassage, le transport et le traitement des algues vertes.

NOMME le policier municipal en qualité de référent communal.

Affaires et questions diverses :

Projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc :

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'elle a assisté à la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites réunie en formation « sites et paysages » qui s'est tenue à la préfecture des Côtes d'Armor le 20 mai dernier. Elle regrette que peu d'élus aient répondu à cette invitation. Elle a rappelé que le conseil municipal s'est prononcé majoritairement défavorable au projet, eu égard aux diverses interrogations émises par l'assemblée (énumérées lors de cette réunion) et restées à ce jour sans réponse. Elle souhaite vivement que la population se mobilise lors de l'enquête publique qui aura lieu en août et septembre prochain.

Déploiement de la fibre optique sur le secteur des Sables d'Or les Pins :

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les travaux de déploiement de la fibre optique à Sables d'Or les Pins progressent. Pour mémoire, la maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne. Ce projet est co-financé par la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

Madame le Maire signale que pour le bon déroulement des travaux, certaines portions du réseau seront posées en aérien en suivant le tracé des lignes téléphoniques existantes. Il sera donc demandé aux riverains de bien vouloir procéder à l'égagement en bordure de ces lignes sur une distance d'au moins un mètre.

Madame le Maire propose d'adresser un courrier conjointement signé par la Président de l'Association des Résidents des Sables d'Or les Pins à tous les propriétaires concernés par ces travaux pour les inviter à procéder à l'élagage au droit de leurs propriétés avant le 26 août 2016.

Exposition à l'EHPAD : Les Femmes en Côtes d'Armor :

Cette exposition est programmée le 27 juin 2016. Une réception sera organisée pour l'inauguration de cette exposition à une date à préciser.

Panneaux d'informations concernant le projet de construction de la maison de santé et de vente des terrains dans le lotissement du « Domaine de la Grande Abbaye » :

Une réflexion va être menée rapidement pour la mise en place des panneaux concernant la construction de la maison de santé et la commercialisation des lots situées dans le lotissement « Le Domaine de la Grande Abbaye » en collaboration avec l'architecte pour la maison de santé et la maîtrise d'œuvre pour le lotissement.

Pas de tir extérieur de la Ville Oie :

La réception des travaux est prévue le 31 mai 2016 à 9h00

Antenne relais rue de Resnel :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la société « Orange » en réponse aux interrogations formulées par le « Collectif Protection Santé Fréhel ».

Compteur LINKY :

Madame le Maire donne lecture de diverses correspondances concernant la pose des compteurs LINKY par ERDF. Madame le Maire rappelle que ces compteurs sont posés sur des propriétés privées et qu'il appartient à chaque administré d'accepter ou de refuser la pose de ces compteurs.

Tournoi de football :

L'association Foot Emeraude Jeunes organise un tournoi à Saint Cast le Guildo le samedi 4 et dimanche 5 juin 2016 à partir de 11h45. Un pot de l'amitié sera servi à cette occasion.

Exposition de Monsieur LEBIGOT Jean à la Grande Abbaye :

Monsieur LEBIGOT Jean exposera ses œuvres à la Grande Abbaye du 2 au 6 juillet 2016 de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00. Le vernissage est prévu le vendredi 1 juillet à 18 heures.

Inauguration de la mairie d'Hénanbihen :

L'inauguration de la mairie d'Hénanbihen est prévue le samedi 4 juin à 11h00. Portes ouvertes entre 10h00 et 11h00.

Panneaux d'informations concernant les bonnes pratiques de la pêche à pied :

Monsieur CHOLET Didier propose aux membres du Conseil de valider le choix d'une maquette pour la création d'un panneau concernant l'information des usagers sur la réglementation de la pêche à pied (taille réglementaire et nombre des mollusques autorisés, pratiques à respecter...). Ce panneau sera installé à l'entrée de la grève du Routin.

Eclairage public ; Lanternes en mauvais état :

Monsieur POINSOT Jean-Pierre informe les membres de l'assemblée que certaines lanternes récemment changées sont en mauvais état. Cela concerne les lanternes posées Avenue Victoria à Sables d'Or les Pins (FH 147, 447, 149, 151, 152), Boulevard de la Mer (FR235, 614), Rue du Calvaire (FS0908). Un courrier sera adressé au Syndicat Départemental d'Energie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,

La Secrétaire,